

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2021

Le 23 Février 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT SIMON, se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CALMON, Sébastien VAYSSIÉ, Béatrice MOREL,
Pascale ARETS, Nicole BROQUERIE, Alexandre FRAYSSE, Nicolas HODIN, Michel LAFFERRAIRE, Frédéric OLIVIER, Yannick VILLEPONTOUX.

ETAIT ABSENTE et EXCUSÉE: Catherine PRUNET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nicole BROQUERIE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 12 Janvier 2021

Le compte rendu du est approuvé à l'unanimité

2. Contrat employé technique

Le contrat de travail de Jean Luc JUTEAU arrive à terme en mai 2021. Le conseil valide la reconduction du poste avec la mise en place d'une fiche de travail

3. Logement Poutoy

Sophie SABRIE, locataire de la 1^{ère} maison, route du Mas Del vit, nous informe de son prochain déménagement.

Dès réception de son préavis et après état des lieux, ce logement sera proposé à la location.
Une entreprise sera mandatée pour établir le diagnostic énergétique.

4 Contrats logiciels JVS et Indy System

Les contrats sont très onéreux. Il est proposé le remplacement par un logiciel mieux adapté à nos réels besoins. Une étude va être menée auprès du Syndicat Mixte AGEDIS qui semble proposer des solutions moins coûteuses.

5. Logo Saint Simon

Suite à notre sondage proposé aux habitants de la commune, 2 propositions nous sont parvenues, très intéressantes.

Un mixte des 2 va être étudié.

6. Dossiers APAVE : contrôles thermiques et électriques foyer rural.

Contrôle thermique : un brûleur de la gazinière est défectueux et doit être condamné.

Un plombier va être mandaté pour intervenir sur ce point.

Contrôle électrique : le tableau, très ancien, doit être remplacé et quelques anomalies électriques ont été relevées lors du contrôle. Un devis a été demandé à Mr DELMAS électricien.

7. Devis « L'atelier Hydro-Motoculture »

Nous devons nous équiper pour l'entretien des espaces verts.

Un devis a été établi pour l'achat d'une remorque avec rampe de chargement, d'un desherbeur thermique, d'un tracteur tondeuse et d'une élagueuse.

Le conseil approuve cet investissement qui sera fait auprès d'une entreprise locale : L'atelier Hydro-Motoculture à Livernon pour un montant de 4136 eurosH.T.

8. Pacte de gouvernance Grand Figeac

Pacte validé par le Conseil.

9. Questions diverses.

Délibération pour subvention à REISSA

Précédemment de 676 euros par an, l'Association demande désormais 4 euros par habitant soit environ 700 euros par an.

Enedis

Une redevance est à percevoir d'un montant de 215 euros.

Site web

Le site est pratiquement terminé et a été présenté au Conseil.

Accepté et validé, il sera mis en ligne d'ici fin mars. Une communication sera faite et distribué dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance 11h30.